

SAFPT **INFO**

Les employeurs territoriaux demandent la suspension de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL en 2026

Le 19 novembre 2025, la coordination des employeurs territoriaux, en collaboration avec les présidents des délégations aux collectivités territoriales du Sénat et de l'Assemblée nationale, a formulé un appel unanime au gouvernement pour suspendre la hausse du taux de cotisation vieillesse à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) prévue pour 2026, puis pour 2027 et 2028. Cette demande, portée par les acteurs clés de la gestion publique locale, soulève des questions légitimes sur les conséquences de cette mesure, tant pour les finances des collectivités territoriales que pour les agents publics. L'objectif est de trouver une solution qui permette de redresser les comptes de la CNRACL sans alourdir davantage la charge des employeurs publics locaux.

Un contexte économique déjà tendu pour les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont déjà confrontées à une pression budgétaire croissante, exacerbée par les restrictions budgétaires imposées par l'État, la gestion post-COVID-19 et des dépenses sociales en constante augmentation. Dans ce cadre, la hausse du taux de cotisation vieillesse, prévue pour entrer en vigueur en 2026, représente une contrainte supplémentaire difficile à supporter pour les employeurs publics territoriaux.

Les collectivités ont vu leurs marges de manœuvre restreintes au fil des années, tant dans la gestion des effectifs que dans la mise en œuvre de projets de modernisation des services publics locaux. Dans un tel contexte, l'augmentation des cotisations sociales pourrait fragiliser davantage leurs finances, en limitant leur capacité à investir dans d'autres priorités comme la formation des agents ou l'amélioration des conditions de travail.

La hausse des cotisations : une mesure injuste et inefficace

Les employeurs territoriaux et les parlementaires dénoncent cette hausse des cotisations comme étant à la fois injuste et inefficace. Ils soulignent que, malgré l'augmentation prévue des cotisations, le déficit structurel de la CNRACL ne sera pas résorbé. En effet, même avec une hausse progressive des cotisations entre 2026 et 2028, le déficit de la caisse persistera, mettant en lumière l'inefficacité de cette seule mesure pour résoudre le problème.

Cette situation est perçue comme particulièrement injuste par les élus locaux, qui rappellent que la gestion des finances publiques des collectivités territoriales est déjà un exercice complexe et contraint. Augmenter les cotisations sociales des employeurs locaux sans résoudre le problème structurel du financement de la CNRACL ne ferait qu'ajouter une pression supplémentaire sur des budgets déjà fragiles.



Des solutions alternatives pour redresser les comptes de la CNRACL

Loin de se contenter d'un simple rejet de la hausse des cotisations, l'appel des employeurs territoriaux et des parlementaires propose une approche constructive. Ils appellent à une réflexion plus globale pour rétablir l'équilibre financier de la CNRACL, notamment en explorant des solutions alternatives qui n'impliquent pas de nouvelles hausses de charges pour les collectivités.

Parmi les propositions avancées, on trouve l'idée de diversifier les sources de financement de la caisse de retraite, notamment par des réformes structurelles dans la gestion des retraites des agents publics, ou encore par une meilleure répartition des coûts entre les différents acteurs du système. L'objectif est de trouver des solutions pérennes, qui ne reposent pas uniquement sur une augmentation des cotisations, mais qui prennent en compte les spécificités de chaque secteur, en particulier celui des collectivités locales.

L'impact sur les ressources humaines des collectivités territoriales

La hausse des cotisations vieillesse a des répercussions directes sur les ressources humaines des collectivités territoriales. En effet, les nouvelles charges sociales pèsent sur le budget des collectivités, réduisant ainsi les marges de manœuvre pour d'autres investissements cruciaux, comme la gestion des carrières, la formation continue ou l'amélioration des conditions de travail des agents publics.

De plus, dans un contexte où les collectivités territoriales se battent pour attirer et fidéliser les talents, cette augmentation pourrait nuire à leur compétitivité, en rendant l'administration publique moins attractive par rapport au secteur privé. Face à ces hausses de cotisations, les collectivités risquent également de réduire certaines de leurs initiatives de développement des compétences, ce qui affecterait directement la qualité des services publics.

L'impact sur la stabilité des collectivités locales

La stabilité financière des collectivités locales est également en jeu. En augmentant les cotisations, on met à mal la capacité des collectivités à maintenir des services publics de qualité tout en préservant leur autonomie budgétaire. Si cette mesure venait à entrer en vigueur, elle risquerait de créer une pression supplémentaire sur les finances locales, déjà fragilisées par la baisse des dotations de l'État et les difficultés économiques actuelles.

Conclusion : la suspension de la hausse, une mesure nécessaire

Face à ces enjeux, l'appel des employeurs territoriaux et des parlementaires pour la suspension de la hausse des cotisations à la CNRACL en 2026 est parfaitement justifié. Il ne s'agit pas seulement d'une réaction contre une mesure perçue comme injuste, mais d'un appel à une réforme plus globale et plus réfléchie du financement des retraites dans la fonction publique territoriale.

Les responsables des ressources humaines dans les collectivités doivent être particulièrement vigilants à l'impact de telles décisions, qui affectent à la fois les finances des collectivités et la gestion des ressources humaines. Il est essentiel d'explorer des solutions alternatives pour résoudre le déficit de la CNRACL, sans recourir systématiquement à des hausses de cotisations qui risquent d'alourdir les charges des collectivités et de nuire à leur fonctionnement.